

Action sociale Interministérielle

L'enquête qui bouscule

La Fonction publique d'Etat comprend environ 2 500 000 agents répartis entre les différents ministères. Chacun de ceux-ci dispose d'un budget propre qu'il consacre au développement de l'action sociale, culturelle et sportive en faveur de ses propres agents.

Parallèlement, depuis 1970, il existe auprès du Ministre chargé de la Fonction publique un Comité Interministériel d'Action Sociale des administrations (C.I.A.S.), dont l'une des fonctions consiste à étudier les mesures de coordination des services sociaux des différents ministères. Le C.I.A.S. est également chargé de conduire une action sociale de nature interministérielle.

Afin de mieux appréhender la coordination des actions sociales et d'avoir une photographie réelle de l'utilisation des prestations interministérielles, le C.I.A.S., à la demande des organisations syndicales, a décidé une étude devant satisfaire aux principaux objectifs suivants :

- Évaluer la connaissance que les agents ont des prestations interministérielles d'action sociale ;
- Dresser un état des lieux du dispositif d'action sociale en vigueur ;
- Mesurer l'intérêt des agents pour ces actions ;
- Identifier les souhaits des agents en matière d'évolution des prestations interministérielles d'action sociale.

De riches enseignements ...

L'institut de sondage CSA a été retenu par la commission ad hoc et le

comité de pilotage, chargés avec CSA, d'élaborer un cahier des charges et un questionnaire répondant aux objectifs fixés.

Il a donc été décidé de mener une enquête en deux phases, auprès d'utilisateurs et de non utilisateurs des prestations :

- **Une première, qualitative, avec la réalisation d'entretiens par groupes et individuels dans quatre régions : l'Île-de-France, le Languedoc-Roussillon, la Franche-Comté, le Nord Pas de Calais.**

Une centaine d'agents ont été questionnés.

- **Une seconde, quantitative, sur un échantillon national de 1 014 agents de la Fonction publique d'Etat, interviewés par téléphone, dont 913 agents actifs ou retraités depuis moins de 10 ans et 101 retraités depuis plus de 10 ans.**

Les prestations concernées par l'enquête ont été les suivantes :

- ◆ Aide ménagère à domicile ;
- ◆ Aide et prêt à l'installation des personnels de l'Etat ;
- ◆ Aide et prêt à l'installation des personnels en zone urbaine sensible ;
- ◆ Chèque-vacances ;
- ◆ Prestations pour la garde de jeunes enfants ;
- ◆ Prestations aux séjours d'enfants ;
- ◆ Prestations pour enfant handicapé ;
- ◆ Subvention repas ;
- ◆ L'aide au logement.

Les conclusions de l'enquête qualitative ont mis en évidence un certain

nombre de freins quant à l'utilisation des prestations interministérielles :

- ❑ Manque d'information ;
- ❑ Visibilité très réduite du C.I.A.S. et des S.R.I.A.S. ;
- ❑ Accès sélectif ;
- ❑ Prestations perçues dans un univers opaque, aléatoire, complexe ;
- ❑ Sentiment d'exclusions de certaines catégories d'agents, dû notamment au seuil et aux plafonds de ressources ;
- ❑ Difficulté à s'inscrire dans la démarche d'aide ;
- ❑ Difficulté à comprendre le concept d'interministérialité.

La deuxième partie quantitative de l'enquête confirme bien qu'il était indispensable, comme l'avait exprimé la CGT, de conduire cette phase qui s'avère tout à fait complémentaire à la première et très riche en enseignements.

Il ressort de l'enquête quantitative : une forte méconnaissance des organismes ministériels et interministériels, au sujet des prestations d'action sociale.

- ➡ 1/4 seulement de l'ensemble des agents (actifs et retraités) bénéficient de prestations d'action sociale (17 % pour les retraités depuis plus de 10 ans) ;
- ➡ 94 % des retraités depuis plus de 10 ans n'ont pas bénéficié ou ne bénéficieront pas de ces prestations ;
- ➡ les prestations sont méconnues des agents qui peuvent avoir le sentiment d'être exclus. Alors que 36% des agents qui n'ont jamais bénéficié d'une prestation sociale sont éligibles ;

- ➡ Une infime quantité d'agents connaissent spontanément les prestations interministérielles ;
- ➡ Quand ils en ont entendu parler, ils connaissent rarement leur origine ;
- ➡ Les retraités ne connaissent pas ou ont peu entendu parler des prestations interministérielles ;
- ➡ La S.R.I.A.S. flirte avec le zéro absolu, comme organisme par qui la connaissance arrive ;
- ➡ Les agents interrogés ont répondu très majoritairement (de 58 à 97 % selon les prestations) qu'ils n'en n'ont jamais bénéficié ;

L'enquête fait apparaître une forte proportion d'agents indiquant :

- que les prestations ne répondent pas à leurs besoins (célibataires -34 % et revenus modestes : entre 1500 et 2000 euros -45 %) ;
- qu'il y a des prestations qu'ils ne connaissent pas (33 % des faibles revenus, inférieurs à 1500 euros).

Pour les agents questionnés, les critères d'améliorations prioritaires se déclinent ainsi :

- ▼ L'information ;
- ▼ Les conditions d'obtention ;
- ▼ Les montants des prestations.

En ce qui concerne les retraités, un quatrième critère vient en supplément : l'adaptation aux besoins.

Pour les agents, le moyen le plus efficace pour être informé est l'administration, aussi bien au niveau local que national.

Les retraités pensent que c'est la presse et la télévision (ils sont coupés de leur service/forte carence d'information).

Les agents qui ne bénéficient plus ou n'ont jamais bénéficié des prestations sont demandeurs :

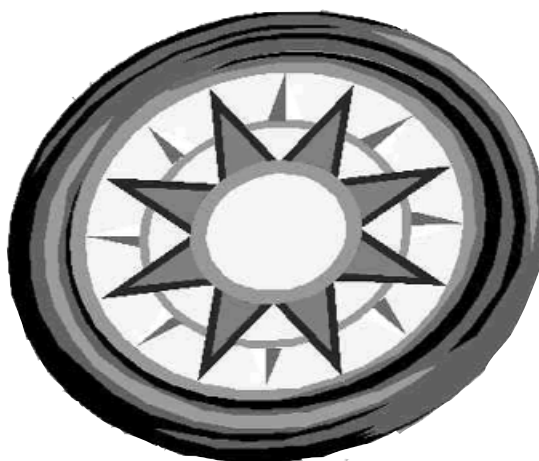
- * Du chèque-vacances (moins de 30 ans : 76 %) ;

- * Des prestations repas (moins de 30 ans : 49 %) ;
- * De l'aide aux séjours d'enfants (de 30 à 49 ans : 43 %) ;
- * Des aides pour la garde des jeunes enfants (- 30 ans : 48 %) ;
- * De l'aide à l'accès au logement (célibataires : 40 %).

Pour les retraités, il s'agit très majoritairement de l'aide ménagère à domicile

L'ensemble de l'enquête permet donc de mettre en exergue un certain nombre de points quant à l'utilisa-

Pour mieux orienter notre activité



tion ou la non utilisation des prestations interministérielles d'action sociale, les obstacles, les nombreux problèmes rencontrés par les agents.

La CGT a demandé en C.I.A.S. qu'il soit mené rapidement des travaux pour que les principaux points d'achoppement soient levés :

- L'information et la communication ;
- Les critères d'accès aux prestations ;
- L'augmentation du montant des prestations ;
- La création de prestations nouvelles.

La CGT souhaite également l'élaboration d'un document spécifique aux prestations interministérielles mis à la connaissance de l'ensemble des agents de la Fonction publique d'Etat

...qui nous interpellent.

Le premier regard porté sur les résultats de cette enquête engage la responsabilité de notre organisation pour :

- **Faire connaître les prestations sociales aux agents** et leur droit de participer à leur définition et à leur gestion à travers leurs représentants syndicaux

- **Faire la clarté** sur la différence fondamentale entre l'aide sociale apportée aux plus démunis et le droit aux activités sociales ouvert à tous les agents supposant leur participation à la dépense engagée suivant leur revenu et qui peuvent être perçues directement (aide à l'installation par exemple) ou indirectement (prestation repas déduite du tarif demandé à la caisse d'un restaurant collectif par exemple)

- **intégrer l'action sociale à notre démarche syndicale** et revendicative pour mieux la porter aux rangs des revendications et des luttes,

- **être présents à tous les niveaux du territoire**, local, régional et national et aider les délégués CGT dans les instances représentatives, les militants, les syndiqués à prendre plus collectivement en charge ce secteur d'activités par une meilleure information et formation

A l'heure où l'Etat se désengage de plus en plus de ses obligations dans un contexte de décentralisation, de déconcentration, de diminution des effectifs et de baisse accélérée du pouvoir d'achat ou essaie d'utiliser l'action sociale comme un instrument au service de la gestion des ressources humaines, les prestations et services d'action sociale doivent répondre vraiment aux besoins et aux attentes d'un maximum d'agents actifs et retraités.